

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE à 19H30**



N°129/2025 – Projet de rénovation énergétique de l'école des Vavres et de création d'un restaurant scolaire – Dépôt des demandes de subventions

Conseillers en exercice : 25 - Présents : 19 - Excusés avec Pouvoir : 3 - Excusés sans Pouvoir : 2
Absente : 1 – Votants : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 10 DÉCEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 4 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Guillaume FAUVET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

MONTEIRO Rita (a donné pouvoir à BIRRAUX François), SAUDRAIS Nadia (a donné pouvoir à VIGNAGA Isabelle), TRICHOT Patricia (a donné pouvoir à MARCILLAC Frédéric).

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Messieurs GRUET Alexis, VAUGEOIS Patrick.

ÉTAIT ABSENTE :

Madame GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur François BIRRAUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il est rappelé que la commune s'est engagée à réaliser le projet de rénovation de l'école qui s'inscrit dans la volonté de la commune d'assurer de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement aux élèves.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet définitif à 1 799 500 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 2 113 500 € HT.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet de rénovation.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant et du dispositif transition écologique,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20251210-129-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025
Publication : 22/12/2025

- de l'Etat
- de la Communauté Agglomération dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial (PET 2)
- du LEADER

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;

AUTORISE Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire
Guillaume FAUVET



Le secrétaire,
François BIRRAUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251210-129-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025
Publication : 22/12/2025

Plan de financement prévisionnel - ST DENIS LES BOURG					
Rénovation de l'école maternelle Las Vavres					
DÉPENSES		RECETTES			
Types de dépenses	Montants HT	Financeurs	Eligibilité	Plafond	Taux subvention / Montant subvention / Montant total projet
Travaux classique	1 207 852,00 €	GBA DETR	PET Construction	entre 200 000 et 400 000 Projet < 400 000 € Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet	22,14% 450 000,00 € 300 000,00 €
<i>frais annexes éligibles</i>	147 000,00 €	CD 01 - Investissements structurants	De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 399 999 € HT (15%) Projet > 400 000€ (15%) dans la limite de 150 000€	15,00% 150 000,00 €	
Travaux de rénovation énergétique	591 648,00 €	CD 01 transition écologique	rénovation énergétique des bâtiments publics	20 % dans la limite taux moyen	20,00% 157 789,28 €
<i>frais annexes éligibles</i>	72 000,00 €	Fonds Vert	rénovation énergétique des bâtiments publics	25%	165 912,00 €
<i>Frais annexes non éligibles</i>	95 000,00 €	LEADER	AAP 1,5 - Accompagner la transition écologique du patrimoine public	plafond de 30 000 € par projet	30 000,00 €
					323 701,28 €
					15,32%
TOTAL HT		Subs-total subventions publiques			
		Autofinancement			
		TOTAL			
		1 253 701,28 €			
		859 798,72 €			
		2 113 500,00 €			
		59,32%			
		40,68%			
		100,00%			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20251210-129-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2025
Publication : 22/12/2025